

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Démission, licenciement : peut-on travailler ailleurs avant la fin du préavis ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Démission, licenciement : peut-on travailler ailleurs avant la fin du préavis ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F1980/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F1980/abonnement))

Démission, licenciement : peut-on travailler ailleurs avant la fin du préavis ?

Vérfifié le 06 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Oui, sous conditions.

Vous ne pouvez pas commencer à travailler pour un nouvel employeur avant la fin de votre préavis (pour démission ou licenciement).

Par conséquent, vous pouvez bénéficier de cette possibilité uniquement dans 2 cas :

- Votre employeur vous accorde une dispense partielle ou totale de préavis (un écrit est conseillé pour prévenir tout litige)
- Des *dispositions conventionnelles* ou collectives le prévoient

Dans tout autre cas, vous devez effectuer votre préavis. En l'absence de réalisation de votre préavis, vous pouvez être condamné par le juge à verser à votre employeur :

- Une indemnité compensatrice dont le montant correspond à la période de travail non effectuée
- Des *dommages-intérêts*

Textes de loi et références

Code du travail : articles L1237-2 et L1237-3 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?>

- idSectionTA=LEGISCTA000006195635&cidTexte=LEGITEXT000006072050)
Dommages et intérêts en cas de rupture abusive